Mardi 27 Juin. (N° 152.) 30e Année.— 1871.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU : PLACE DU MARCHE-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . .	18 fr. » c.	Poste,	24 fr. » c.
Six mois, — . . .	10 »	—	13 »
Trois mois, — . . .	5 25	—	7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements *demandés, acceptés* ou *continués*, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 19 juin).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	09 minutes	du matin,		express-poste.
6 —	45 —	—		(s'arrête à Angers).
9 —	02 —	—		omnibus.
1 —	33 —	soir,		—
4 —	13 —	—		express.
7 —	22 —	—		omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	03 minutes	du matin,	omnibus-mixte.
8 —	20 —	—	omnibus.
9 —	50 —	—	express.
12 —	38 —	—	omnibus.
4 —	44 —	soir,	—
10 —	30 —	—	express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c.	la ligne.
Dans les réclames	30	—
Dans les faits divers	50	—
Dans toute autre partie du journal.	75	—

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

L'EMPRUNT NATIONAL.

La souscription à l'Emprunt National va s'ouvrir.

On sait que le produit en est destiné à hâter l'affranchissement de la France : à lui rendre sa liberté d'action, à préparer ainsi la reconstitution de ses forces, le rétablissement des conditions de son influence en Europe, de sa grandeur et de sa prospérité.

Les hommes de toutes les opinions ont donc pour devoir impérieux de participer à cette œuvre patriotique, de contribuer à prouver au monde, que, si notre malheureux pays a été victime de la folie criminelle de Bonaparte, s'il a été surpris dans sa faiblesse, s'il a chèrement payé ses fautes, s'il a vu vingt années d'abaissement et de pillage aboutir au plus lamentable désastre, sa vitalité est toujours immense et indestructible.

Il faut que, sans retard, cette grande nation se relève, répare ce qui, dans nos épreuves, est encore réparable, qu'on apprenne à la respecter et à compter avec elle...

Mais avons-nous besoin d'ajouter un seul mot ?

Est-ce qu'il n'y a pas au fond de tous les esprits une pensée patriotique qu'il serait superflu et peut-être prématuré de formuler plus clairement ?

Est-ce que chacun de nous ne comprend pas la nécessité d'un concours qui sera en même temps une manifestation nationale, une marque de notre énergie, de notre résolution, de notre confiance dans l'avenir ?

Il importe à notre honneur que l'emprunt soit couvert rapidement, avec un élan sans exemple.

Le devoir des capitalistes français et leur intérêt se trouveront cette fois d'accord. C'est un placement de premier ordre qui s'offre, c'est une obligation civique qui s'impose.

(*Phare de la Loire.*)

Voici quelques télégrammes qui témoignent de l'accueil favorable que le nouvel emprunt français rencontre sur les marchés étrangers :

On lit dans le *Nord :*

« Tout fait supposer que la souscription à l'emprunt sera couverte dans la première journée. »

On lit dans l'*Indépendance belge :*

« Toute l'attention de la spéculation se porte vers l'emprunt français, dont le succès paraît certain. »

On lit dans l'*Echo du Parlement :*

« On dit que la maison Rothschild souscrit pour 1,200 millions à l'emprunt français. »

Le *Journal de Bruxelles* s'exprime comme il suit au sujet du nouvel emprunt français :

« Nous ne ferons que nous répéter en disant que la nouvelle rente française constitue un placement solide et lucratif. Nous avons confiance que la France se relèvera bientôt, et il faut d'autres catastrophes que celles qu'elle a éprouvées pour abattre un pays aussi vigoureux et aussi rempli de ressources. »

LES CONSEILS DE PRÉFECTURE.

La commission de décentralisation vient de prendre une résolution dont l'importance est énorme, tant au point de vue de la facilité et de la rapidité des rapports des habitants avec les préfets qu'au point de vue de l'économie.

La suppression des conseils de préfecture a été votée à une grande majorité.

Ils seront remplacés : en partie par les tribunaux, qui pourront être saisis directement par suite de l'abolition de l'art. 75 de la Constitution de l'an VIII, en partie par les conseils généraux.

Le projet de réformation des conseils généraux établit une commission permanente, chargée de juger une certaine quantité des affaires litigieuses du département.

On ne saurait trop applaudir à cette décision, que l'Assemblée nationale ratifiera, il faut l'espérer. Que d'affaires qui traînent quelquefois deux ou trois ans devant les conseils de préfecture, surchargés de besogne, vont être expédiées rapidement par les tribunaux des départements qui souvent chôment faute de causes à juger, ou par les commissions permanentes des conseils généraux, qui, émanant directement du suffrage universel, auront qualité pour transigner fréquemment, au plus grand bénéfice des administrés.

Quant à l'économie résultant de la suppression de tous les conseillers de préfecture, elle se solde par un chiffre important.

La commission de décentralisation s'est livrée à un travail énorme. Elle a déjà tenu près de 70 séances et a complètement élaboré la loi sur les conseils généraux, qui vient en discussion mardi devant l'Assemblée nationale.

L'importance de la loi, qui ne compte pas moins de 82 articles, et le grand nombre de députés qui se sont fait inscrire pour ou contre le projet de la commission, font présager une longue discussion. On ne pense pas que la loi puisse être votée avant la fin de la semaine.

LETTRE DE M. LOUIS BLANC.

La *Nation souveraine* publie la lettre suivante :

20 juin 1871.

A M. Alexandre Rey.

Mon cher confrère,

Dans deux articles, vigoureusement pensés, vous me demandez mon opinion sur le rôle qui convient, en ce moment, au parti républicain.

Ce rôle, je le crois, ainsi que vous, non-seulement indiqué, mais commandé par les circonstances.

Il serait temps, ce semble, que la France cessât de chercher à tâtons ses destinées. Cependant que voyons-nous ? Les esprits, que tant d'horribles secousses ont ébranlés, s'agitent encore ; le trouble est dans les cœurs, le travail se fait désirer, et le pays, affamé de repos, éprouve, après la fatigue de la tourmente, la fatigue de l'inquiétude.

Pourquoi ?

Parce que, au sortir d'une lutte marquée par d'affreux désordres que la République maudit, ses adversaires se sont mis à l'œuvre, conviant des prétendants de toute couleur à ramasser une couronne tombée dans la boue, exposant la paix publique au hasard de mille intrigues rivales, suscitant la concurrence des dynasties, et poussant le pays vers l'inconnu par leurs efforts pour le ramener vers un passé trois fois mort.

Et combien l'anxiété serait plus générale, plus vive, si la République n'était pas là !

Ainsi, en vertu d'une évolution historique dont les observateurs myopes seront seuls à s'étonner, il se trouve que la monarchie est passée à l'état révolutionnaire et nous donne la peur de l'anarchie, tandis que la République a pour elle l'autorité qui s'attache au maintien de l'ordre.

En d'autres termes, ce qui effraye c'est le régime qui s'était si longtemps lié dans l'opinion publique à des besoins de stabilité ; et ce qui rassure, c'est le régime qui est, par essence, celui du mouvement. On l'a déjà dit : j'aime à le répéter : les vrais conservateurs aujourd'hui sont les républicains.

Militante sous la Restauration, militante sous le règne de Louis-Philippe, militante sous l'Empire, la République n'avait été jusqu'à présent qu'une force : elle est devenue un pouvoir. La conception républicaine a parcouru les trois phases qu'un principe doit traverser pour vaincre : dénoncée d'abord comme utopie, discutée ensuite comme une idée, et, finalement, reconnue comme un fait.

Oui, c'est un fait désormais, en France, que la République !

De là, pour le parti républicain, la nécessité de comprendre ses devoirs d'une manière non différente, mais plus complète.

Il lui fallait des convictions ardentes ; il lui faut en outre, des convictions profondément réfléchies. Il lui fallait du dévouement ; il lui faut, de plus, l'étude et la science. L'heure est venue de prouver que ses théories s'appuient sur une recherche patiente et une saine appréciation de ce qui est pratique, non moins que sur un vif sentiment de ce qui est juste.

Or, une première occasion de faire cette preuve lui est fournie par les élections qui vont avoir lieu.

La monarchie a eu sa raison d'être ; elle l'a perdue : aux turbulents désirs qu'elle éveille, à l'égoïsme des ambitions qu'elle enrégimente, opposons le culte tranquille et désintéressé de la République, — d'une République dont la sagesse constitue la puissance et qui tire de sa modération la garantie de sa durée, — non pas certes d'une « République sans républicains, » risible chimère; mais d'une République ennemie de l'intolérance, prompte à tendre la main aux hommes de bonne volonté, et à porter avec orgueil chaque conversion sincère sur la liste de ses conquêtes, — d'une République placée au point d'intersection de tous les intérêts, s'appliquant à réaliser ce qu'ils ont de solidaire, et embrassant dans sa haute sollicitude les travailleurs de toutes les classes, — d'une République enfin, qui ait la souveraineté du peuple pour principe, le suffrage universel, perfectionné, pour sanction, le droit d'examen pour instrument, et pour but l'ordre dans la liberté.

Pas d'abstentions ! ce n'est pas trop de tous les Français pour ranimer la France, après tant de déchirements et de ruines. Pas de divisions ! la question dominante, celle qui les renferme toutes, est celle de la République à fonder; car c'est de la République que les idées les plus diverses recevront la parole, et c'est elle qui, par la liberté, donnera satisfaction aux aspirations légitimes. Que les républicains agissent donc au nom de ce qui les unit ! Un étroit esprit d'exclusion perdrait tout : par l'union tout sera sauvé.

LOUIS BLANC.

UNE LETTRE DE M. JULES FAVRE.

Le *Journal de la Meurthe et des Vosges* publie une lettre adressée par M. Jules Favre à M. Claude, député de la Meurthe, au sujet d'une question assez importante pour ceux de nos concitoyens habitant actuellement les territoires cédés à l'Allemagne.

M. Claude avait demandé si la Prusse avait le droit, en vertu de la loi militaire, d'incorporer, au mois de novembre 1871, dans ses armées les jeunes gens des provinces conquises, avant l'expiration du délai fixé, pour l'option de la nationalité, par l'article du traité de paix ; et il faisait remarquer que le texte de cet article pouvait laisser quelques doutes à ce sujet.

Voici la réponse qu'il a reçue de M. le ministre des affaires étrangères :

« Monsieur et cher collègue,

» Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au sujet de l'application de l'article 2 du traité de paix aux jeunes gens des provinces annexées que la Prusse pourrait avoir l'idée d'incorporer dans ses armées au mois de novembre prochain, bien que, d'après l'article 2 précité, les habitants des territoires cédés aient jusqu'au mois d'octobre 1872 pour opter en faveur de la nationalité française.

» Les habitants de cette catégorie ont un moyen facile d'échapper au danger que vous signalez, en faisant leur option dès à présent, ou, au moins, avant le mois de novembre, et ce serait probablement la meilleure marche à suivre pour éviter des difficultés.

» Toutefois, le traité stipulant que le droit d'option ne pourra être altéré par les lois sur le service militaire, je reconnais qu'il y a là un point à régler, et je me fais en conséquence un devoir de le signaler à nos plénipotentiaires actuellement réunis à Francfort avec les plénipotentiaires allemands pour résoudre les détails d'exécution du traité de paix.

» Recevez, etc.

» Signé : JULES FAVRE. »

Pour les articles non signés P. GODET.

Faits Divers.

On lit dans le *Journal de Paris :*

Le bruit court qu'une manifestation aurait été organisée pour la revue de dimanche.

Une pétition serait remise à l'Assemblée nationale pour demander que tous ceux qui sont affiliés à l'Internationale soient privés de leurs droits politiques. La manifestation éviterait tout cri de parti, soit monarchique, soit républicain. Les vivats adoptés seraient : Vive l'Assemblée nationale ! Vive l'armée ! Vive la France !

Nous avons annoncé la suspension de paiements de la ville de Lyon.

Le *Courrier de Lyon* parle aujourd'hui de cette situation grave, mais il en parle du ton dont un mari séparé de sa femme vous dirait : « Vous savez ? elle est morte !... Ah ! c'est bien drôle, allez ; il faut que je vous raconte cette histoire-là ! » Le *Courrier de Lyon* a la faillite gaie. Il est vrai qu'il faisait fort mauvais ménage avec la *Constituante* de Lyon.

Ce qu'il y a de certain, c'est que M. Hénon, maire de Lyon, et MM. les conseillers municipaux Vallier et Gailletan, viennent à Versailles pour s'efforcer, — de concert avec le chef du pouvoir exécutif, — de rétablir l'équilibre des finances municipales.

Nous lisons dans le *Siècle :*

« On commence à voir se réinstaller à Paris un grand nombre de Prussiens, de Bavarois et de Saxons, qui nous avaient quittés au moment de la guerre. Qu'est donc devenue cette ligue anti-allemande, organisée pendant le siége, et à laquelle nous avons tous adhéré de fait ou d'intention ? Avons-nous donc oublié déjà le parti que tous ces gens-là ont su tirer de leur long séjour parmi nous ? Nous sommes vraiment incorrigibles ; nous n'apprenons rien et nous oublions tout. »

— Les bonapartistes se remuent beaucoup dans le département de la Charente-Inférieure. C'est là, paraît-il, l'un des points où ils espèrent le plus le succès. Il ne semble être question, pour le moment, que de la candidature de M. Michel Chevalier et de M. Boffinton, ancien commis-voyageur en vins et préfet de l'Empire. Encore le premier paraît-il nier sa candidature. Mais on s'attend, au dernier moment, à voir démasquer de plus grosses batteries : MM. Chevalier et Boffinton s'effaceraient pour faire place à M. Rouher et au prince Napoléon.

— Vendredi matin, un membre de la Commune de Paris, M. Albert Meslin, qui était parvenu à gagner Nantes, a été arrêté à l'hôtel des Voyageurs et reconduit immédiatement à Versailles entre quatre gendarmes.

Il n'avait pas couché à l'hôtel la nuit précédente, et c'est en y rentrant, vers six heures du matin, qu'il y a trouvé des agents de police qui avaient été prévenus de sa présence et l'attendaient.

Chronique Locale et de l'Ouest.

THÉATRE DE SAUMUR.

Après avoir tenu pendant longtemps ses portes closes, à cause des malheurs qui ont affligé notre pays, notre théâtre a fait hier sa réouverture au public. Une charmante troupe, composée d'artistes des différents théâtres de Paris, sous la direction de M. Deplace, nous promet une série de représentations aussi agréables que récréatives.

Nous ne pouvons que féliciter M. le directeur sur le choix et la composition de son spectacle. Drame, comédie, vaudeville et opérette, le tout formait un ensemble excellent qui a procuré aux spectateurs une soirée des meilleures. Nous espérons que le bon goût présidera toujours à la composition de l'affiche, ce qui ne peut manquer d'attirer le public dans notre salle.

Les pensionnaires de M. Deplace ont tous bien fait leur devoir. La pièce de fond de la soirée, *les Ouvriers*, due à la plume de M. Manuel, ancien professeur de seconde au lycée de Tours, contient de fort jolis vers et des scènes très-émouvantes. Malgré quelques longueurs sur la fin, cela n'en constitue pas moins un drame excellent et parfaitement écrit.

M. Malard a parfaitement joué le rôle de Marcel : tout le temps en scène, il a soutenu son personnage avec talent. Mme Malard'hié a eu des mouvements dramatiques qui nous font espérer pour elle une ample moisson d'applaudissements dans des ouvrages plus importants.

La soirée s'est terminée par la désopilante comédie-vaudeville de MM. Monnier et Martin, très-lestement enlevée par M. Malard et Mlles Passy et Albert. *Chez une petite dame*, telle est le titre de cette petite pièce qui roule tout le temps sur un quiproquo produisant les situations les plus drôles et les plus risibles.

Nous souhaitons la bienvenue à M. Deplace et à ses artistes, et nous espérons que le public répondra à l'appel qui lui est fait d'une façon si agréable.

J. B.

SOCIÉTÉ ANONYME A RESPONSABILITÉ LIMITÉE
DU
CHEMIN DE FER DE POITIERS A SAUMUR.
Capital social 2,000,000.

Le conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que le paiement du coupon d'intérêt des actions pour le premier semestre de 1871, coupon s'élevant à 3 fr. 15 par action de 125 fr., aura lieu à Poitiers, dans les bureaux de la Société, rue Boncenne, n° 1, tous les jours, de midi à trois heures, les dimanches exceptés, à partir du 1er juillet prochain.

Le paiement du coupon revenant à chaque titre sera effectué sur la seule présentation du titre, entre les mains du porteur, sans que celui-ci soit appelé à justifier de son individualité. Une même personne peut donc se présenter porteur des titres de plusieurs actionnaires, et recevoir le montant des coupons revenant à ces titres.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Relativement aux jeunes soldats qui, quoique soutiens de famille, furent appelés à l'activité, l'*Officiel* annonce que des ordres ont été donnés pour examiner leur position et renvoyer dans leur famille ceux qui y sont nécessaires. Les aînés d'orphelins et les fils de veuve seront admis dans la réserve.

Les enrôlements dans les corps de Charrette et Cathelineau ont depuis longtemps cessé. Leurs corps de volontaires sont licenciés.

L'autorité prussienne interdit formellement aux officiers et soldats prussiens vêtus civilement, de visiter Paris.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 27 mai au 23 juin.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUFS. 1re qual.	BOEUFS. 2e qual.	BOEUFS. maigres et médiocres.	VACHES. 1re qual.	VACHES. 2e qual.	VACHES. maigres et médiocres.	VEAUX. 1re qual.	VEAUX. 2e qual.	VEAUX. maigres et médiocres.	MOUTONS 1re qual.	MOUTONS 2e qual.	MOUTONS maigres et médiocres.
	BOUCHERS. MM.												
1	Remare.	»	3	5	»	3	3	13	38	»	8	54	3
2	Tessier.	»	8	1	»	4	»	9	46	»	18	37	1
3	Touchet.	»	»	»	1	3	2	8	26	1	10	35	3
4	Biémon.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
5	Vaillant.	»	»	»	»	1	2	»	12	»	»	4	2
6	Corbineau,	»	»	1	1	6	»	10	54	1	13	48	1
7	Laigle.	»	»	1	»	4	»	»	23	»	1	15	»
8	Prouteau.	»	2	»	»	5	1	9	21	1	4	10	»
9	Chalot.	»	3	2	»	4	»	12	20	»	5	26	»
10	Pallu.	»	2	»	»	4	4	8	54	1	6	30	5
	CHARCUTIERS. MM.										PORCS. 1re qual.	PORCS. 2e qual.	
1	Millerand.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	8	»
2	Baudoin.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»
3	Baudoin-R.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	12	»
4	Brunet.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	7	»
5	Vilgrain.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»
6	Sanson.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	8	»
7	Sève.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	8	»
8	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	12	»
9	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	7	»
10	Rousse.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	»
11	Raineau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	8	»

P. GODET, *propriétaire-gérant.*

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE CHICOTTEAU.

Les créanciers de la faillite du sieur Pierre Chicotteau, marchand de grains, demeurant à Saint-Georges-Châtelaison, sont invités à se présenter, le vendredi 7 juillet prochain, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du Tribunal,
(143) CH. PITON.

Etude de Me LEMOINE, notaire aux Rosiers, successeur de Me BEDON.

VENTE MOBILIÈRE
Après décès.

Le dimanche 9 juillet 1871 et jours suivants, à midi, il sera, par le ministère de Me LEMOINE, notaire aux Rosiers, procédé, dans une maison sise au bourg des Rosiers, à la vente aux enchères des objets mobiliers dépendant de la succession de M. Edouard Gouin.

On vendra :

Literie, armoires, tables, chaises, vaisselle, poterie, mercerie, quinze pains de résine, linge, garde-robe et autres objets.

Au comptant, plus 5 0/0. (144)

A LOUER
DE SUITE,
UNE PROPRIÉTÉ
Sise à Saumur, rue du Petit Pré, occupée par M. Mocquart,

Comprenant habitation, plusieurs magasins, hangars, servitudes et terrains spacieux.

S'adresser à MM. PICHERIT et VOISIN, rue de la Comédie,

Ou à Me LAUMONIER, notaire.

A LOUER
Pour la St-Jean 1871,

UNE MAISON AVEC ATELIER, rue d'Orléans, en face l'hôtel d'Anjou.

S'adresser à M. BARDOU. (61)

A LOUER
Pour la Saint Jean prochaine,

APPARTEMENT au premier étage, rue Royale.

S'adresser à M. MILLOCHEAU.

Étude de Me SANZAY, notaire, à Brézé.

GRANDE VENTE
MOBILIÈRE
Après le décès de M. et Mme Vogler.

Les dimanches 2 et 16 juillet 1871, à une heure de l'après-midi,

Il sera procédé, par le ministère de Me SANZAY, notaire à Brézé, à la ferme de l'Isle-d'Asnières, commune de Méron, à la vente publique aux enchères de divers meubles et objets mobiliers dépendant des successions de M. et Mme VOGLER.

Il sera vendu :

Lits garnis, en acajou, en noyer et en fer, tables, tables de nuit, tables de toilette, tables à ouvrage, tables de jeu, commode, bureau, fauteuils, chaises garnies et autres, glaces, pendules, fourneau en fonte, batterie de cuisine, lampes, vaisselle, service de table et garniture de cheminée ; — draps, serviettes, nappes, garde-robe, armoire ; — deux belles charrettes, quatre tombereaux, trois camions à quatre roues, une machine à battre et à vanner, un râteau à cheval, deux coupe-racines, un tartare, un moulin cribleur, un hache-paille, quatre herses, six versoirs, dont l'un système anglais, un moulin à vanner, une faucheuse système Wood, trois rouleaux en bois, deux rouleaux en fonte ; un harnais double de voiture, deux sellettes, deux reculements, un cabriolet, huit paires de traits, quatorze colliers de chevaux ; un cilyndre en cuivre, un soufflet de forge, une pompe d'arrosage, une enclume, plusieurs prolonges ; une grande quantité d'instruments aratoires et d'outils ;

Plusieurs chaudières en fonte, une baignoire, un bain de siége, trois dragues, planches à bouteilles, bouteilles vides, trois avant-trains, plusieurs garde-mangers, fer brut, fûts, pots, grains, bois de chauffage ; neuf chevaux et juments, trois poulains, vingt-deux vaches, génisses, veaux et bœufs, et grande quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

NOTA. — L'Isle-d'Asnières est située près le village de Douvy, commune d'Epieds, auquel on arrive par la route de Saumur à la Motte-Bourbon. (127)

Etude de Me SANZAY, notaire à Brézé.

A AFFERMER
Pour entrer en jouissance après l'enlèvement de la récolte de 1871,

LA BELLE FERME
DE
L'ISLE D'ASNIÈRES
Sise commune de Méron, et par extension sur celle d'Epieds (Maine-et-Loire).

Cette ferme comprend de vastes bâtiments d'exploitation, parfaitement installés, et 60 hectares de terres labourables et prés.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. SILVY, directeur liquidateur de la Caisse hypothécaire à Paris, soit audit Me SANZAY, notaire. (124)

A CÉDER
DE SUITE,
UN FONDS D'HORLOGERIE
Quatre mille francs environ,
Avec une belle clientèle.

S'adresser au bureau du journal.

VINS BLANCS,
VIEUX ET NOUVEAU,
QUALITÉ SUPÉRIEURE,
Quarante pièces,

A VENDRE
A la Trochoire, près Montsoreau.

A LOUER
Pour la St-Jean prochaine,

UNE MAISON, située à Saumur, rue Royale n° 1 (ancienne maison Duvau-Girard), composée de deux chambres au rez-de-chaussée, quatre chambres au 1er étage, mansarde au-dessus ; cour, remise, écurie, deux grandes caves pouvant contenir environ 300 pièces de vin. L'une d'elles pourrait servir d'atelier.

S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

A LOUER
PRÉSENTEMENT,
BEL APPARTEMENT
AU PREMIER,
Rue Royale, maison Raguideau.

S'adresser à M. BARBIN.

A LOUER
Présentement,

UNE MAISON, située à Saumur, rue de Fenet, occupée autrefois par M. Retiveau, boulanger.

Avec la maison on cèdera, si on le désire, tout le matériel de la boulangerie.

S'adresser à M. Frédéric LEHOUX.

UNE PERSONNE RECOMMANDABLE **demande une place** dans une maison, pour s'occuper du ménage, du linge et de tous les détails d'intérieur. Elle prendrait soin des enfants, s'il y en avait.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE **un garçon de magasin.**

S'adresser à M. GRASSET, libraire, rue Saint Jean. (114)

GLUTEN-VÉRON
Potage breveté
ROY & BERGER
de Poitiers.

RIELLANT,
Dentiste, 157, *à Saumur.*
Quai de Limoges,

FLANELLE DE SANTÉ HYGIÉNIQUE.

Cette flanelle, par la préparation que subit la laine avant le tissage, conserve, après le lavage, et jusqu'à ce qu'elle soit complètement usée, toutes ses qualités hygiéniques. Elle a de plus l'avantage de ne jamais se rétrécir.

Très-bonne qualité..... 2 f. 50
Qualité extra..... 3 »
— supérieure..... 3 50

Seul dépôt à Saumur, **à la Ville de Paris**, place Saint-Pierre.
Seul dépôt à Angers, **au Palais des Marchands**, rue Baudrière, 65.

Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1867
Médailles aux Expositions universelles de 1855 et 1862.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRERES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez **M. Lardeux**, *coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.*

Ces Bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M. LARDEUX se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie ; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

Saumur P. GODET imprimeur

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18 LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.